

MAIRIE DE MOGNÉVILLE
6, RUE DE L'ÉGLISE
55800 – MOGNÉVILLE

Tél. : 03.29.75.48.94

E-mail : mairie@mogneville.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 JUIN 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Validation de l'état d'assiette des coupes en forêt communale pour l'année 2022.
- Location de chasse de la forêt communale à l'ACCA de Mognéville.
- Participation financière à l'action d'un jeune chasseur de l'ACCA.
- Droit de préemption.
- Demande de rattachement de parcelles au Régime Forestier.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

Était absente excusée : Madame Céline ESTIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Romuald DA SILVA.

Secrétaire : Monsieur Arnaud APERT.

Le compte-rendu de la réunion du 11 mai 2022 est adopté.

N° 2022/35 - VALIDATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORÊT COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2022.

Conformément aux dispositions de l'aménagement de la forêt communale approuvé en 2014, l'ONF a dressé le tableau des coupes à marquer au cours de l'hiver et du printemps 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide conformément à l'aménagement de la forêt communale la mise en vente des coupes réglées pour les parcelles 13a, 13r, 19u, 28u et 6b u.

La destination des coupes se fera conformément au tableau ci-dessous.

Parcelle	Nature de la coupe	Surface (ha)	Vente en bloc et sur pied	Vente en bloc de bois façonnés	Commentaires
13 a	Amélioration Gros Bois	1,4		X	Contrat d'approvisionnement pour le BI et partie du BO

13 r	Deuxième secondaire	2,56		X	Contrat d'approvisionnement pour le BI et partie du BO
19 u	Amélioration Petits Bois	5,41	X		Proposition BE, vente automne ou affouages
28 u	Amélioration Gros Bois	7,49	X		Vente automne
29 u	Amélioration Gros Bois	5	X		Vente automne
6b u	Amélioration Gros Bois	1,63		X	Contrat d'approvisionnement pour le BI et partie du BO

N° 2022/36 - LOCATION DE CHASSE DE LA FORÊT COMMUNALE À L'ACCA DE MOGNÉVILLE.

En l'attente des 1ers résultats des mesures des 2 enclos/exclos témoins installés en forêt communale, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide :

- de proroger d'un an à compter du 1^{er} avril 2022 la convention de chasse à l'ACCA de Mognéville, représentée par Monsieur Michel SIMON, ainsi que le cahier des clauses générales s'y rapportant pour permettre la rédaction d'un nouveau bail auquel sera annexé un contrat sylvicole et cynégétique,

- de mettre à la charge du preneur l'entretien des lignes conformément aux recommandations de l'Office National des Forêts.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Romuald DA SILVA, Messieurs Richard SIRI, Arnaud APERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

- S'abstient : Monsieur Stéphane SIMON.

N° 2022/37 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACTION D'UN JEUNE CHASSEUR DE L'ACCA.

Pour faire suite à la demande du Président de l'ACCA en date du 8 juin 2022, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide de verser une subvention à ladite association correspondant au reste à charge de la cotisation annuelle du jeune Mathis PICARD pour sa 1^{ère} année de chasse.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

- S'abstient : Monsieur Arnaud APERT.

N° 2022/38 - DROIT DE PRÉEMPTION.

Pour faire suite au courrier de Maître Sandrine DROUOT de Revigny-sur-Ornain en date du 1^{er} juin 2022 se rapportant à la vente d'une parcelle sise sur la Commune de Mognéville au prix de 400,00 euros, appartenant à Madame Géraldine JEANNESSON, cadastrée section A n° 1380, lieu-dit « Derrière la Conmissière », d'une

superficie de 10 ares 50 ca, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur cette parcelle.

N° 2022/39 - DEMANDE DE RATTACHEMENT DE PARCELLES AU RÉGIME FORESTIER.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de demander le rattachement au Régime Forestier des parcelles suivantes :

- La Côte Bredouille – B n°1152 – 24 a 50ca.
- La Côte Bredouille – B n°1119 – 14 a 43ca.
- La Côte Bredouille – B n°1152 – 22 a 67ca.
- Au Dessus des Vignes – C n° 807 – 24 a 45 ca.

Ces parcelles ont été acquises ces dernières années et sont voisines des parcelles 6b et 16 figurants dans l'aménagement de la forêt communale.

N° 2022/40 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du courrier de Madame Chantal BLOND en date du 29 mai 2022 se rapportant de sa demande de retraite définitive à compter du 1^{er} octobre prochain,

- de la publicité des actes sous forme électronique sur le site de la Commune à compter du 1^{er} juillet 2022 conformément à la réglementation.

Le Maire,

Richard SIRI